

COMMUNIQUE

Le conseil municipal s'est réuni le 27 août 2009 et a délibéré sur les affaires suivantes :

En voirie

- . Les travaux de création de la bâche d'incendie de la Socraie vont débiter prochainement. L'entreprise HARDOUIN a été retenue sur la base d'un devis de 22 480,40 € HT.
- . Un supplément de travaux de voirie 2009 sera effectué rue des Granges Asnières pour 1100 € par l'entreprise A.T.P.
- . Une parcelle en friche à l'intérieur du quartier de la Socraie est manifestement abandonnée. Une procédure de déclaration est engagée auprès des services de l'Etat.

En bâtiments

. Des travaux de remise aux normes électriques seront réalisés par l'entreprise MONSSU pour 3 400 € dans les locaux de l'ancien presbytère. Ils permettront de mettre à disposition du « Syndicat de Pays » les locaux nécessaires à l'exposition des artistes organisée dans le cadre de la « Semaine Enchantée » sur les sites de Doué-la-Fontaine, Montreuil Bellay, Saumur et Fontevraud l'Abbaye du 12 au 20 septembre 2009.

Des travaux plus importants y seront engagés sur la base d'un avant-projet réalisé par M. FEVRE, architecte. Des demandes de subventions seront adressées à la Région et au Département et plus particulièrement à la Fondation du Patrimoine qui accepte de participer à cette opération. Il est à rappeler l'existence d'une chambre remarquablement lambrissée datant du 18^e Siècle.

. Concernant les écoles, les travaux d'électricité (remise aux normes) sont terminés, ceux de la nouvelle garderie aussi. Tout sera en état de fonctionnement dès la rentrée.

En urbanisme

. Le conseil municipal a instauré un Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des parcelles et immeubles compris en zone U et NA du Plan d'Occupation des Sols.

. De plus, il transfère la compétence du D.P.U sur la zone UY et NAY au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement. En effet, celle-ci dispose de la compétence économique depuis janvier 2001 mais ne disposait pas de cet outil qu'est le Droit de Prémption.

. Concernant l'étude du Plan Local d'Urbanisme, la prochaine réunion du comité de pilotage est prévue le 21 octobre.

. Le conseil municipal ne donne pas suite à une proposition de l'Etat, de vendre à la commune, la parcelle du « chêne vert » située à l'extrémité ouest du parc du Logis Bourbon. Des travaux trop importants seraient nécessaires pour donner un usage à cette parcelle.

Tourisme

La mise en tourisme des « villes et villages remarquables de l'Anjou » portée par le Comité Départemental du Tourisme est un atout majeur pour Fontevraud l'Abbaye. L'étude d'un label est nécessaire.

Si celui de « Petite Cité de Caractère » ne peut être obtenu qu'après la mise en place d'une ZPPAUP, il peut être envisagé de porter à l'étude celui de « Plus Beau Village de France ».

Distributeur de billets

Il sera probablement envisagé le déplacement du DAB de la banque postale vers un autre point que celui, actuel, de la mairie. Une étude est en cours.

Cantine scolaire

Le tarif cantine n'est pas revu pour l'instant (3,50 € le repas). La commission cantine se réunira prochainement. Elle a déjà noté que la fréquentation est passée de 32 à 54 repas/jour sur les 5 dernières années. Le coût net de fonctionnement de la cantine, dans le même temps, pour la commune est passé de 30 à 33% du total des dépenses, le reste étant à la charge des familles.

Compétence culturelle de l'Agglo

La Communauté d'Agglomération envisage une décentralisation de certains programmes culturels à l'extérieur de la ville. Cela pourrait s'envisager en étudiant les différentes disponibilités de salles sur les 32 communes de l'agglo. Celles-ci sont invitées à répondre à un questionnaire, en corrélation avec la prise en charge de la compétence culturelle par la CASLD depuis le 26 juin dernier.

Développement social

Un accompagnement MSA du développement social des territoires est envisagé. Un partenariat sera signé entre la MSA, le Syndicat de la Côte et les communes qui le composent.

Pandémie grippale

Le conseil municipal prendra les mesures qui s'imposent, en temps utile. Un plan de lutte est établi.

Budget communal

Les statistiques financières de la commune (2008) ont été établies par les services du Trésor Public. Elles sont communiquées à l'ensemble des élus. La plupart des ratios sont favorables à la commune.

Signalétique écoles

Les enfants des écoles ont dessiné eux-mêmes une signalétique de sécurité. Elle sera mise en place prochainement.

Fontevraud, le 1^{er} septembre 2009

Le Maire,
R. CATIN